



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 146 et 156 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	48 300 100 dollars
Dépenses de 2011/12	46 587 900 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	1 712 200 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	46 963 000 dollars
Dépenses prévues pour 2012/13 ^a	45 150 000 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2012/13 ^a	1 813 000 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	44 953 100 dollars
Recommandations du Comité consultatif pour 2013/14	44 953 100 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2013.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver le projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) proposé par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/700). Il formule dans les paragraphes qui suivent des recommandations et observations sur certains points.

2. Lors de son examen du financement de la MINUK, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions, dont les réponses écrites qu'il a reçues le 22 mars 2013. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents que le Comité a examinés ou consultés à titre de référence. On trouvera dans les rapports connexes du Comité, à paraître, ses observations détaillées et recommandations sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/782 et A/67/780, respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Dans sa résolution 65/300, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, un crédit de 44 914 800 dollars en valeur brute (40 533 500 dollars en valeur nette) aux fins du fonctionnement de la Mission. Par suite d'une note du Secrétaire général, par laquelle celui-ci a informé l'Assemblée d'un besoin de ressources supplémentaires (A/66/777), et de la recommandation du Comité à ce sujet (A/66/718/Add.20), l'Assemblée générale a ultérieurement ouvert, sans mise en recouvrement de quotes-parts, un crédit supplémentaire de 3 385 300 dollars en valeur brute. Le crédit total ouvert aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'est donc élevé à 48 300 100 dollars en valeur brute (43 589 400 dollars en valeur nette). Les dépenses engagées au cours de l'exercice ont atteint au total 46 587 900 dollars en valeur brute (42 160 600 dollars en valeur nette). Le solde inutilisé de 1 712 200 dollars qui en résulte représente, en valeur brute, 3,5 % du crédit ouvert total.

4. La section IV du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/587) contient une analyse des écarts. La réduction des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international (1 503 300 dollars) tenait principalement aux facteurs suivants : a) aux dépenses moindres résultant de la classe des postes d'agent du Service mobile, du fait que les augmentations périodiques de traitement d'échelon ont été moins importantes que prévu; b) au taux effectif de vacance de postes, qui s'est établi à 10,9 % au cours de l'exercice, alors que le taux moyen prévu était de 10,0 %; et c) à la décision prise par la Commission de la fonction publique internationale et approuvée par l'Assemblée générale de réduire de 15 % le taux de contribution du personnel à compter du 1^{er} janvier 2012 (*ibid.*, par. 35).

5. On trouvera ci-dessous dans les paragraphes relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/700) les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Renseignements concernant l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013, le total des sommes mises en recouvrement auprès des États Membres pour la MINUK depuis sa création s'élevait à 2 891 205 000 dollars. À la même date, les contributions versées totalisaient 2 845 893 000 dollars, ce qui laisse un solde impayé de 45 312 000 dollars. **Le Comité note avec préoccupation que le solde de trésorerie de la Mission, au 25 février 2013, s'élevait à 8 400 000 dollars (compte tenu des 28,5 millions de dollars empruntés auprès de la Force de protection des Nations Unies), ce qui est inférieur à la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, égale à 11 721 000 dollars (il manquait donc 3 321 000 dollars). Il rappelle que l'Assemblée générale a toujours insisté sur le fait que tous les États Membres devaient s'acquitter de leurs obligations financières comme le prévoit la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire ponctuellement, intégralement et sans poser de conditions¹.**

7. Le Comité consultatif a été informé qu'une demande d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité était en suspens. **Le Comité consultatif engage la Mission à régler dès que possible la question de cette demande d'indemnisation.**

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013, les taux d'occupation des postes de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établissaient comme suit :

	Effectif autorisé ^a	Effectif réel	Taux de vacance de postes (pourcentage)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8	8	0,0
Police des Nations Unies	8	7	12,5
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	162	133	17,9
Personnel recruté sur le plan national	211	209	1,4
Administrateurs	11	11	0,0
Agents des services généraux	200	197	1,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan national	1	1	0,0
Volontaires des Nations Unies	28	28	0,0

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

¹ Voir également les résolutions 66/246, 65/293, 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée générale.

9. Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice en cours, assorti d'explications des écarts. Au 31 janvier 2013, les dépenses de l'exercice s'élevaient à 26 540 800 dollars. À la fin de l'exercice, elles devraient, selon les estimations, atteindre 45 150 000 dollars, en regard d'un crédit ouvert de 46 963 000 dollars, ce qui laisse prévoir un solde inutilisé de 1 813 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

A. Mandat et réalisations prévues

10. Le mandat de la MINUK a été établi par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Le mandat, les réalisations prévues, les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions et les initiatives d'appui à la Mission sont exposés aux paragraphes 2 à 14 du projet de budget (A/67/700). Le Secrétaire général indique qu'avec la réduction attendue des effectifs, des fonctions opérationnelles et des activités des autres acteurs internationaux, la Mission doit être prête à s'acquitter de certaines responsabilités importantes malgré une moindre assistance de la part des titulaires de mandats internationaux en présence sur le terrain (ibid., par. 10). En ce qui concerne les mesures propres à améliorer la confiance des communautés, le Secrétaire général indique que le rôle de la Mission sera considérablement renforcé par la création de fonds pour des projets à effet rapide en 2013/14 (ibid., par. 11; voir aussi par. 125 ci-dessous).

11. Le Secrétaire général indique que la MINUK est classée, depuis le 1^{er} janvier 2013, parmi les lieux d'affectation où les familles sont autorisées et que les éventuelles conséquences financières de cette décision ne sont pas connues d'emblée et ne sont donc pas prises en compte dans le projet de budget (ibid., par. 14). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces conséquences financières seraient prises en considération dans le projet de budget de l'exercice 2014/15 sur la base du barème des traitements mis à jour, lequel sera fondé sur les dépenses effectives au moment où le projet sera établi (2013). Le Comité a en outre été informé que les éventuelles conséquences financières de cette décision pendant l'exercice en cours et en 2013/14 seraient couvertes au moyen des ressources approuvées et qu'elles seraient signalées dans les rapports d'exécution correspondants.

12. Les paragraphes 15 et 16 du rapport contiennent des renseignements sur les partenariats, la coordination avec l'équipe de pays et les missions intégrées. La MINUK assurera une présence internationale dans les régions où elle dispose d'avantages comparatifs par rapport à ses partenaires internationaux, y compris dans les régions géographiques où les autres acteurs internationaux sont moins opérationnels. En outre, la MINUK continuera de renforcer sa coopération avec l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo dans le cadre de la préparation des missions intégrées, afin de maximiser l'impact collectif des organismes des Nations Unies et des autres partenaires au Kosovo.

B. Ressources nécessaires

13. Le budget de la MINUK proposé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève à 44 953 100 dollars, ce qui représente une diminution en valeur brute de 2 009 900 dollars, ou 4,3 %, par rapport au crédit ouvert pour 2012/13 (46 963 000 dollars). Le Comité consultatif note que, en regard des dépenses prévues pour l'exercice 2012/13, qui s'élèvent à 45 150 000 dollars (voir le paragraphe 9 ci-dessus), la réduction des dépenses proposée pour 2013/14 représenterait 196 900 dollars. Il est prévu de déployer 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 132 membres du personnel recruté sur le plan international, 214 membres du personnel recruté sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies.

14. La principale composante (3 160 200 dollars) de la réduction des dépenses prévues pour 2013/14 est la catégorie de dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international; en particulier, la réduction d'effectif concernera 3 postes d'administrateur et 31 postes d'agent du Service mobile par suite de la réorganisation et du redimensionnement de la composante appui de la Mission, et donnera lieu à la transformation de 6 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et à la suppression de 28 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international. Cette diminution sera en partie compensée par une baisse du taux de vacance de postes due à la réduction du nombre de postes et par la création de quatre postes afin de renforcer la présence des services organiques de la Mission dans la région de Mitrovica. Une analyse des variations est présentée dans la section III du projet de budget.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13^a</i>	<i>Effectif approuvé pour 2013/14</i>	<i>Variation nette</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

15. Le montant prévu des dépenses au titre des observateurs militaires et du personnel de police pour l'exercice 2013/14 s'élève à 713 400 dollars, ce qui représente une diminution de 26 600 dollars, ou 3,6 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif approuvé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	162	132	(30)
Personnel recruté sur le plan national	211	214	3
Emplois temporaires	1	–	(1)
Volontaires des Nations Unies	28	28	–
Total	402	374	(28)

16. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 35 514 800 dollars, ce qui représente une diminution de 1 811 300 dollars, ou 4,9 %, par rapport au crédit ouvert pour 2012/13. Ces prévisions supposent des taux de vacance de postes égaux respectivement à 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, à 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, à 1 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et à 5 % pour les Volontaires des Nations Unies (ibid., par. 59).

17. La diminution des dépenses prévues pour 2013/14 est surtout imputable à la baisse du nombre de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (voir par. 14 ci-dessus). L'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, qui s'élève à 1 489 000 dollars, s'explique principalement par une révision en hausse du barème des traitements de cette catégorie de personnel à compter du 1^{er} février 2012, par le relèvement du niveau moyen des postes par suite du reclassement des postes à la MINUK, ainsi que par la création proposée de huit postes d'administrateur recruté sur le plan national en regard de la réduction nette, de cinq unités, du nombre de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

18. Un exposé détaillé des modifications proposées pour chaque composante figure aux paragraphes 23 à 54 du projet de budget. Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'effectif prévu représente une diminution nette de 28 postes, compte tenu de la création de 7 postes au titre de la composante 1 (composante organique) et de la suppression de 35 postes au titre de la composante 2 (composante appui). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction de l'effectif n'aurait pas de conséquences défavorables pour les opérations et les travaux de la Mission en ce qui concerne l'exécution du mandat et la sécurité du personnel et des biens. Ayant demandé des précisions quant au ratio personnel d'appui/personnel organique, le Comité a été informé que les propositions concernant l'effectif avaient été formulées conformément à la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, mais qu'il était impossible de fixer un ratio optimal en raison de la situation unique de chaque mission. Le rapport à paraître du Comité sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix contiendra des indications complémentaires à cet égard.

19. En ce qui concerne la création de sept postes au titre de la composante 1 (composante organique) le Secrétaire général propose de créer au Bureau de liaison pour l'état de droit 1 poste P-3 de spécialiste des affaires juridiques/judiciaires et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national d'expert juridique, dont les titulaires seraient l'un et l'autre basés dans la région de Mitrovica, ainsi que 3 postes de spécialiste des affaires civiles (1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) et 2 postes de spécialiste des droits de l'homme (1 P-2 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) au Bureau régional de Mitrovica. Les titulaires des postes proposés au Bureau de liaison pour l'état de droit examineraient les nouvelles questions qui se sont fait jour dans le domaine de l'état de droit dans des régions où des problèmes intercommunautaires se sont posés, précisément dans le nord du Kosovo, et raffermiraient le rôle de la Mission en tant qu'intermédiaire impartial dans la recherche de solutions sur le terrain, en liaison étroite avec les acteurs institutionnels et les parties prenantes compétents. Le spécialiste des affaires juridiques/judiciaires serait en outre chargé de faciliter l'établissement des avis de recherche internationaux (ibid., par. 23).

20. Au Bureau régional de Mitrovica, les titulaires des postes proposés de spécialiste des affaires civiles seraient chargés d'assurer la coordination, la facilitation et la liaison effectives avec les homologues locaux et les partenaires internationaux dans la région de Mitrovica, en s'attachant à renforcer efficacement l'action locale et internationale en faveur de la protection des sites appartenant au patrimoine culturel et religieux, ainsi qu'à encourager le dialogue interconfessionnel afin de favoriser la tolérance et la réconciliation entre les communautés. Les titulaires des postes de spécialiste des droits de l'homme veilleraient à ce que les questions essentielles liées aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes dans la région, ainsi que les relations entre les communautés, soient mieux prises en considération (ibid., par. 24 à 26).

21. Ayant demandé des précisions sur ces sept postes, le Comité consultatif a été informé que la MINUK était mieux acceptée que les autres partenaires internationaux par la population dans le nord du Kosovo et était de ce fait bien placée pour mener des activités de communication et d'information auprès des communautés locales à l'appui du processus de réconciliation et pour collaborer de façon efficace avec les interlocuteurs et les institutions intéressés par l'état de droit. La MINUK a par ailleurs librement accès à des secteurs du nord du Kosovo où d'autres partenaires ne peuvent sans doute pas aller, ce qui lui confère un avantage comparatif et une capacité inégalée de communiquer et d'engager le dialogue avec l'ensemble des communautés locales du nord du Kosovo. La Mission a néanmoins mis en place plusieurs mécanismes de coordination aux fins d'éviter un chevauchement de ses activités avec celles des autres entités. Le Comité a en outre été informé que la situation générale dans le nord du Kosovo était devenue de plus en plus précaire, comme en témoignent 67 faits graves constatés depuis août 2012, ayant donné lieu à des incendies criminels, des coups de feu ou des explosions. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts intercommunautaires visant à la réconciliation, ainsi que le dialogue dans le domaine de l'état de droit, parallèlement au processus politique en cours. Le Comité a également été informé que les postes en question continueraient d'être nécessaires pour l'exécution du mandat de la MINUK dans l'avenir prévisible, en vue de faire en sorte que la situation dans le nord du Kosovo soit telle que le dialogue politique entre Belgrade et Pristina puisse se poursuivre de façon constructive. **Compte tenu des informations qui lui ont été communiquées, le Comité recommande d'approuver les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
8 896 900	8 724 900	(172 000)

22. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour 2013/14 s'élève à 8 724 900, ce qui représente une diminution de 172 000, ou 1,9 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13.

23. Cette diminution est principalement imputable à la réduction des dépenses prévues afférentes aux rubriques suivantes :

a) En ce qui concerne les voyages officiels, une réduction de 176 100 dollars est prévue grâce à la diminution du nombre de voyages effectués à des fins de formation, étant donné que la Mission s'attachera à privilégier la formation en interne, à recourir davantage à la visioconférence, à utiliser des formateurs des autres entités des Nations Unies et à acheter des billets, pour les voyages officiels, au moins 14 jours à l'avance;

b) En ce qui concerne les installations et infrastructures, la réduction prévue des dépenses, d'un montant de 237 100 dollars, découle de la diminution des crédits requis pour les services de sécurité, de la réduction des besoins de location de locaux et de la diminution des dépenses d'entretien, laquelle est en partie annulée par une augmentation des coûts des services d'aménagement et de rénovation, par la nécessité de disposer d'un atelier conteneurisé de réparation et d'entretien des groupes électrogènes, par le remplacement de quatre groupes électrogènes et par l'acquisition de 150 climatiseurs;

c) En ce qui concerne les transports terrestres, la réduction prévue des dépenses, d'un montant de 235 500 dollars, tient au fait qu'aucun véhicule ne sera acheté au cours de l'exercice 2013/14 et que les dépenses de carburant diminueront lorsque les véhicules anciens seront retirés et cédés sans être remplacés. **Le Comité consultatif se félicite des efforts que déploie la Mission pour réduire ses dépenses en limitant les achats de véhicules.**

24. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie annulée par une augmentation des crédits : a) à la rubrique de l'informatique (192 000 dollars), où l'augmentation s'explique par les montants prévus au titre de l'appui aux premier, deuxième et troisième niveaux et de la mise à niveau des logiciels et des applications, ainsi qu'au titre du Service d'assistance centralisée du Bureau de l'informatique et des communications; et b) pour les projets à effet rapide (425 000 dollars), destinés à promouvoir des initiatives de réconciliation entre des communautés vivant dans des zones où cohabitent plusieurs groupes ethniques, et tout particulièrement à faciliter des progrès à cet égard entre les communautés vivant au nord et au sud de la rivière Ibar.

25. Ayant demandé des précisions quant au lancement de projets à effet rapide après la phase de démarrage d'une mission, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/276, s'est félicitée de la présence de projets à effet rapide dans les budgets des opérations de maintien de la paix et estimait que le financement de tels projets pendant la troisième année d'une mission ou plus tard pouvait être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposaient. Le Comité a également été informé que les tensions récentes constatées au niveau local au Kosovo montrent qu'un appui supplémentaire aux mesures de renforcement de la confiance et de réconciliation reste nécessaire pour établir une paix durable. La Mission pourrait augmenter encore l'avantage comparatif qu'elle détient dans le domaine de la promotion des initiatives de renforcement de la confiance prises à la base et de la réconciliation entre les différentes communautés du Kosovo en mettant en œuvre des projets à effet rapide, en coordination avec les programmes des autres donateurs. La Mission prévoit qu'environ la moitié des financements proposés à cet effet seront affectés à des projets dans le nord du Kosovo. **Étant donné l'importance des mesures de renforcement de la confiance visant à promouvoir la réconciliation entre les différentes communautés au Kosovo, le Comité recommande d'approuver la**

demande de crédits au titre des projets à effet rapide. Le Comité souligne la nécessité de poursuivre la coordination avec les autres acteurs intéressés, notamment l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo et les partenaires locaux, afin d'éviter les chevauchements d'activités.

26. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que 97 % de l'électricité consommée chaque année par la Mission proviennent du réseau électrique, ce qui revient nettement moins cher que l'utilisation de groupes électrogènes, et que la Mission utilisait des groupes électrogènes seulement en cas de nécessité. **Le Comité apprécie la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie de la Mission et se félicite des économies réalisées.**

4. Questions diverses

Gains d'efficacité

27. Les gains d'efficacité ci-après sont exposés aux paragraphes 56 et 57 du rapport de présentation du budget : a) un gain d'efficacité de 2 039 700 dollars est dû à la réduction d'effectif qui concerne 11 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 6 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national à la suite d'une refonte de quatre sections qui a conduit à une rationalisation des fonctions et à la prestation plus économique des services d'appui et de sécurité; et b) un gain d'efficacité de 176 100 dollars est dû à la réduction des frais de voyage (voir également le paragraphe 23 a) ci-dessus).

Formation

28. Des renseignements concernant les dépenses prévues pour l'exercice 2013/14 au titre de la formation figurent aux paragraphes 60 à 62 du projet de budget. La Mission se propose d'envoyer des fonctionnaires recrutés sur le plan international en formation à l'extérieur, pour qu'ils suivent le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, la formation à Umoja, la formation aux Normes comptables internationales pour le secteur public, le stage d'encadrement centré sur l'action organisé à l'intention des directeurs et d'autres stages, l'idée étant de former des formateurs de sorte qu'à leur retour, les participants puissent former en interne les fonctionnaires recrutés sur le plan national. Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'organiser un seul cours de formation à l'extérieur à l'intention des fonctionnaires recrutés sur le plan national en 2013/14, alors que 11 se sont tenus en 2011/12 et que 12 sont prévus pour 2012/13. **Le Comité rappelle sa recommandation précédente, par laquelle il engageait la Mission à recourir davantage à la formation en interne et il se félicite de la stratégie suivie par la Mission à cet égard, ainsi que de la réduction qui en résulte du nombre de cours de formation organisés à l'extérieur à l'intention des fonctionnaires recrutés sur le plan national (voir également A/66/718/Add.7, par. 34).**

V. Conclusions

29. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre à propos du financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/67/587). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) De réduire de 1 712 200 dollars le montant du crédit de 48 300 100 dollars qui avait été ouvert, afin de le ramener à 46 587 900 dollars, soit le montant des dépenses engagées au cours de l'exercice;

b) D'affecter au financement du déficit des contributions les autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2012, soit 905 900 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (65 000 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (482 900 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (358 000 dollars);

c) De mettre en recouvrement le montant additionnel de 767 200 dollars, correspondant à la différence entre le déficit des contributions (1 673 100 dollars) et les autres recettes (905 900 dollars) de l'exercice clos le 30 juin 2012.

30. La décision que l'Assemblée générale devra prendre à propos du financement de la MINUK pour l'exercice 2013/14 est indiquée à la section IV du projet de budget (A/67/700). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant de 44 953 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et de mettre en recouvrement ledit montant.**

Documentation

- Exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/587)
- Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/700)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/818)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions transversales concernant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/67/780)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/66/718/Add.7)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/718/Add.20)
- Résolutions 66/274 et 65/300 de l'Assemblée générale relatives au financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité